



L'APSAM

Bulletin trimestriel

Automne 2008

Volume 17 Numéro 3



DOSSIER : Sièges d'autobus

page 5

Dans, ce
numéro



**Votre piscine est-elle
sécuritaire** dans
tous ses aspects ?



Un minicolloque sur
nos devoirs en matière de
santé et sécurité du travail



**ATTENTION Centre
d'urgence 9-1-1,**
l'APSAM peut vous aider

Mot de la direction

Évaluez et adaptez vous-même

votre poste de travail à l'écran



Alain Langlois
Directeur général

Alain Langlois

L'ordinateur est devenu un outil indispensable, particulièrement pour le travail de bureau. Nous n'avons qu'à penser à notre réaction lors d'une panne pour comprendre à quel point on se trouve démuné sans ordinateur. Il n'est donc pas étonnant de voir augmenter le nombre de demandes d'intervention ergonomique pour des malaises associés au travail à l'écran. Ces problématiques sont désormais connues et bien documentées.

Afin de vous aider à prévenir les malaises liés au travail à l'ordinateur, L'APSAM a récemment fait l'acquisition auprès de L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « Administration provinciale » (APSSAP) des droits de distribution du logiciel ADAPTE.

ADAPTE, un nouveau logiciel d'ergonomie du bureau

ADAPTE est un système interactif permettant de prendre en charge de façon autonome l'adaptation ergonomique de son poste de travail à l'écran. Des solutions sont également proposées aux utilisateurs d'ordinateur portable.

ADAPTE propose une démarche en trois étapes :

- 1) **L'ajustement du poste de travail** : souris, écran, clavier, chaise, surface de travail ;
- 2) **La recherche de solutions à des inconforts corporels** : manque d'appui, torsion du tronc, pression sous les cuisses, déplacements difficiles avec le fauteuil, etc. ;
- 3) **La référence à une ressource compétente** si les inconforts persistent. Dans ces cas, vous pouvez obtenir du soutien à distance d'un conseiller de l'APSAM qui pourra, si requis, vous référer à des ergonomes consultants.

Ainsi, grâce à ce logiciel, tous les employés qui utilisent un ordinateur pourront eux-mêmes effectuer un certain nombre d'ajustements de leur poste de travail.

Vous pouvez vous procurer ce logiciel auprès de l'APSAM au prix de 50 \$ plus taxes (56.45 \$). Pour les commandes, veuillez vous adresser par courriel à Guylaine Chevalier à gchevalier@apsam.com

Nous vous rappelons également que sous l'onglet « Thèmes » de notre site Internet, dans la rubrique « Poste de travail informatisé », l'APSAM a répertorié pour vous plusieurs documents concernant le travail de bureau.

Un nouveau conseiller en santé et sécurité du travail a joint l'équipe de l'APSAM : M. Gilles Boivin.



La Ville de Repentigny et ses travailleurs ont gagné le prix innovation

La Direction régionale de Lanaudière de la CSST a remis ses prix innovation soulignant l'importance accordée à la santé et à la sécurité des travailleurs dans les entreprises de cette région.



De la Ville de Repentigny, Véronique Guedj, Benoit Asselin, Pierre Brunelle, initiateur du projet, et Antoine Laporte. Sur la deuxième rangée, Éric Gauthier et François Tremblay, membres du Comité santé et sécurité de la Division des eaux.

Six candidatures ont été retenues. Parmi celles-là, la Ville de Repentigny, plus particulièrement sa Division des eaux, qui a remporté un prix dans la catégorie « Organismes publics » pour un projet réalisé à sa Station de traitement des eaux usées, soit pour la fabrication d'un support facilitant la manipulation d'une pompe lorsqu'on procède à son entretien.

Sur les six finalistes, trois ont été sélectionnés, dont la Ville de Repentigny, pour le Gala provincial qui aura lieu en avril 2009.

L'APSAM leur souhaite bonne chance à tous.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à lire le **résumé du projet lauréat** ou à visionner un **court vidéo** sur le sujet, pour ce faire, tapez l'adresse suivante dans votre fureteur Internet préféré : http://www.csst.qc.ca/asp/innovation/2008/Lanaudiere/lan_3.htm



Sécurité dans les piscines municipales

Votre piscine est-elle sécuritaire dans tous ses aspects ?

Les systèmes de gestion en santé et en sécurité ont la cote auprès de nombreux gestionnaires. Et pour cause ! La santé et la sécurité au travail est un secteur fort vaste dans lequel il est difficile de disposer de toutes les expertises. La sécurité aquatique dans le secteur municipal en est un bon exemple. Voici une ressource – la Société de sauvetage – et un service – l'audit de sécurité des installations aquatiques – pour les villes et les municipalités qui souhaitent maximiser la sécurité de leurs installations aquatiques.

Depuis trois ans, la Société de sauvetage (www.sauvetage.qc.ca) propose un service d'audit de sécurité des installations aquatiques. De plus en plus populaire auprès des villes et des municipalités, ce service passe en revue l'ensemble d'une installation aquatique et de son opération. François Lépine est directeur au développement des affaires de la Société de sauvetage et responsable du programme de gestion de la sécurité aquatique. « Lors d'un audit, explique-t-il, nous pouvons cibler un aspect spécifique de la gestion de l'installation ou poser un diagnostic complet. Globalement, nos recommandations touchent quatre volets : le personnel, les communications, les politiques et procédures opérationnelles et l'installation aquatique, y compris les équipements. »

La manipulation des produits chimiques, par exemple, peut causer des intoxications chez le personnel. L'audit permet de passer en revue l'aménagement de la salle de traitement de l'eau, de prévenir les incompatibilités entre les produits et de vérifier l'étiquetage des produits ainsi que les procédures d'échantillonnage. « Nous examinons les machines, les pompes, les puits, l'éclairage et les risques électriques, bref, tous les aspects comportant des risques pour la santé et la sécurité du personnel, » précise François Lépine.

Le bassin aquatique fait lui aussi l'objet d'un examen approfondi : tremplins, postes d'observation des sauveteurs et autres équipements sont scrutés à la loupe. On n'oublie pas les sauveteurs et les risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions : manipulation des victimes, contacts avec des liquides biologiques, exposition au soleil, déshydratation, etc.

Un audit complet peut nécessiter une vingtaine d'heures. Cela varie d'une installation à l'autre. Au terme de l'audit, le client reçoit un diagnostic détaillé, assorti de recommandations. La Société de sauvetage peut assister le client dans l'application des recommandations, si ce dernier le souhaite.

Si c'est prévisible, on peut l'éviter

C'est par cette simple phrase que la Société de sauvetage fait la promotion de ses services. « Le succès de tout programme de gestion des risques, explique M. Lépine, demande aux gestionnaires d'installations aquatiques d'être proactifs dans l'identification et la gestion des risques dans leur environnement. L'audit en sécurité aquatique est l'un des premiers gestes à poser dans le cadre d'un système de gestion de la santé et de la sécurité. Il permet d'optimiser la sécurité de l'ensemble d'une installation aquatique. » La Société est même en mesure de certifier les installations aquatiques qui respectent les normes en matière de sécurité aquatique et qui démontrent un engagement continu envers la sécurité. Pour de plus amples renseignements, on peut rejoindre François Lépine à flepine@sauvetage.qc.ca ou par téléphone au 418 380-6786 ou au 1-800-265-3093.



Création d'un Réseau d'échange sur la manutention

Nouvellement mis sur pied par la CSST et l'IRSST, le Réseau d'échanges sur la manutention (REM) regroupe déjà plus d'une centaine de personnes intéressées à faire avancer les connaissances dans ce domaine. Le REM se donne pour but d'aider les milieux de travail dans la prise en charge de la prévention afin de réduire les risques liés à la manutention manuelle. Pour atteindre cet objectif, le REM souhaite réunir des personnes et des organisations désireuses de partager des informations et de mettre sur pied des moyens d'échanges formels et informels. En tant que membre du REM, vous serez invité à prendre part à des activités privilégiant l'échange entre les participants. Vous y découvrirez plusieurs conférenciers issus de la recherche, de la formation et de divers milieux de travail intéressés à partager leur savoir-faire et leurs réalisations. Pour s'inscrire et recevoir gratuitement le bulletin d'information électronique : reseau.manutention@irsst.qc.ca



Un minicolloque sur nos devoirs en matière de santé et sécurité du travail

Les 6 et 13 mai derniers, deux cent quarante gestionnaires ont participé au minicolloque organisé par le Secteur santé et sécurité du travail du Service des ressources humaines de la ville de Québec, sous le thème « Santé et sécurité au coeur de nos préoccupations ! ». L'objectif de ce minicolloque était de sensibiliser les gestionnaires sur leurs devoirs en vertu de la loi C-21. Cette loi traite de la responsabilité pénale des organisations et de la notion de diligence raisonnable en matière de santé et sécurité du travail. La participation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de l'Association paritaire du secteur des affaires municipales (APSAM) ont contribué au succès de ce colloque.

Qu'en est-il de la diligence raisonnable?

La diligence raisonnable désigne la norme de conduite raisonnable en matière d'environnement, de santé et de sécurité d'autrui que doit observer toute personne dans sa façon d'agir et dans l'exercice de ses fonctions.

Un minicolloque qui a suscité beaucoup d'intérêt

Selon les commentaires recueillis, cet évènement a suscité beaucoup d'intérêt auprès des gestionnaires. Soulignons, entre autres, la participation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail (APSAM), secteur « affaires municipales », qui ont contribué au succès de ce minicolloque. Pour poursuivre dans cette lancée, de nouvelles activités de formation seront offertes dès cet automne.

La Santé et sécurité au coeur de nos préoccupations

La direction générale confirmait à ce sujet la volonté de la Ville de faire de la santé et de la sécurité non seulement une priorité, mais une valeur organisationnelle qui doit se traduire par des actions concrètes, et ce, au quotidien.

Ont participé à ce minicolloque :

M. Pierre Cyr, directeur régional de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), région de Québec.

M. Alain Marcoux, directeur général



M. Michel Pérusse, conférencier de chez Aon



Les sièges pour les chauffeurs d'autobus

Troisième partie – Les prototypes

Nous terminons cette série d'articles sur les sièges d'autobus en vous présentant le prototype mis au point par la société Baultar, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC).



Voici un exemple très éloquent d'une démarche paritaire qui s'est soldée par un succès impressionnant. « Tout remonte à l'année 2002 », explique Hugues Bernard, Chef du service santé et sécurité au travail. « Baultar propose au Réseau de transport de la Capitale de développer un prototype de siège pour les chauffeurs d'autobus. » Cela tombe bien ; les sièges de modèle Récaro, que l'on retrouve dans les autobus du RTC, posent des problèmes aux chauffeurs d'autobus et aux sociétés de transport : accidents du travail et jours perdus, maux de dos (entorses lombaires et hernies discales), sans compter les nombreux problèmes reliés à l'entretien des sièges, aux pièces en rupture de stock et à l'usure prématurée. « Bref, la proposition de Baultar tombait à point », affirme M. Bernard.

Le Réseau de transport de la Capitale et le syndicat représentant les chauffeurs¹ ont décidé d'accepter l'offre de Baultar et d'en faire un projet entièrement paritaire, ce qui s'est avéré être la meilleure décision, à en juger par des résultats pour le moins impressionnants.

On met sur pied un comité de travail. Tous les secteurs y sont représentés : On y trouve des chauffeurs, bien entendu, puisqu'ils sont les premiers concernés, mais également des représentants de l'entretien (gestionnaires et carrossiers), des opérations et des ressources humaines, et même un kinésologue. « On veut faire en sorte que tous les aspects soient couverts et que tous les points de vue soient pris en considération », explique Robert Gendron, agent de prévention au Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain (CSN).

« Puis, on fait table rase, ajoute Robert Gendron, on part à zéro et toutes les idées sont examinées. On fait un grand remue-méninge qui permet d'identifier les caractéristiques d'un siège idéal. »

- Un siège doté d'une suspension indépendante, quelle que soit la hauteur du siège (le siège de modèle Récaro n'est pas équipé d'une telle suspension, ce qui fait que l'assise du siège, lorsqu'elle est placée près du plancher de l'autobus, heurte le plancher quand l'autobus circule sur une chaussée endommagée).
- Un siège pouvant convenir à tous les gabarits (de 5 pieds à 6 pieds 6 pouces).
- Un siège à la fiabilité éprouvée permettant de réduire les coûts d'entretien.
- Des pièces disponibles en tout temps et en toutes circonstances.
- Un siège que l'on pourra adapter, quelles que soient les modifications subies en cours d'utilisation.
- Un siège dont les différentes parties peuvent être ajustées par proprioception (un panneau de contrôle sur le côté de l'assise du siège permet au chauffeur de faire tous les ajustements tout en demeurant assis).
- Une assise ventilée.

En 2006, la société Baultar a livré les premiers prototypes de siège au RTC. Ils ont été mis à l'essai sur des courses de 20 heures/jour par des chauffeurs et chauffeurs de gabarits différents. Après les essais, ces chauffeurs devaient répondre à un questionnaire d'évaluation et exprimer leurs commentaires de vive voix. Au terme d'une année d'essai et sur différents types de courses, le RTC n'a enregistré aucun accident du travail. Les chauffeurs n'ont pas déclaré de maux de dos et aucune critique n'a été émise à l'encontre du siège ; aucun bris mécanique n'a été rapporté. Un chauffeur a même déclaré : « Je viens de faire 8 heures en Métrobus, assis sur un siège Baultar, et je me sens encore bien. »

Le rédacteur de ces lignes a eu l'occasion d'essayer un siège de modèle Récaro Ergométric, puis de prendre place sur un siège Baultar : IMPRESSIONNANT ! Dans le premier cas, on sent une assise ferme, comme si, sous le coussin, il y avait une surface dure, comme une planche de bois. Dans le second cas – le siège Baultar – on a l'impression d'être assis sur un nuage, sur une bulle d'air. On ne sent rien. Le panneau de contrôle, sur le côté de l'assise, est une merveille. Tous les ajustements sont possibles d'une simple pression des doigts. Et des ajustements, il y en a toute une série ! C'est bien simple, on a l'impression de prendre place sur un « Lay Z Boy » ou un de ces fauteuils « zéro gravité » tellement le confort est extraordinaire. On ne peut qu'imaginer le confort de ce siège durant une course de six heures ou plus.

Le mot de la fin revient à Guy Savard ; une petite phrase, bien sentie, alors que nous revenions de prendre des photos du siège Baultar : « C'est un projet entièrement paritaire qui a eu énormément de succès. » Hugues Bernard et Robert Gendron acquiescent : « La confiance entre les membres du comité de travail était totale. Et les ingénieurs de la compagnie Baultar ont fait preuve de beaucoup de créativité pour répondre à toutes nos demandes. »

Actuellement, le RTC installe un siège Baultar dans chaque nouvel autobus qui lui est livré avec un siège Récaro Ergométric. À ce jour, cinquante autobus en sont dotés. Dès 2009, tous les nouveaux autobus seront livrés avec un siège Baultar. Le RTC a pour objectif d'équiper tous ses autobus du siège Baultar.

¹ Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain inc. (CSN)

Baultar est une entreprise spécialisée dans la fabrication de planchers en matériaux composites, de sièges, d'accessoires et de matériel technique pour le marché du transport. Ses bureaux sont situés à Windsor dans les Cantons-de-l'Est.

Assistance régionale en Estrie

portant sur la santé et la sécurité du travail reliées aux espaces clos

Les municipalités des MRC; Le Granit, Haut-Saint-François, Memphrémagog, Coaticook, Val-Saint-François et Les Sources, sont cordialement invitées à participer, du 10 au 14 novembre 2008, à une rencontre régionale portant sur la santé et la sécurité de travail reliées aux espaces clos.

Cette assistance technique régionale a pour but d'aider les municipalités à remplir les exigences de la réglementation. Elle vise à rassembler les travailleurs et les employeurs municipaux issus d'une même région et concernés par la prévention des accidents et des maladies du travail, afin de leur permettre d'échanger et de partager leurs expériences et ainsi trouver des avenues de solutions adaptées à la réalité de leur milieu.

Les objectifs spécifiques de ces rencontres sont :

- Faire le point sur la situation actuelle;
- Répondre aux interrogations des gens;
- Informer les participants des prochaines actions de la CSST;
- Proposer des outils et des avenues de solutions adaptées aux petites municipalités;
- Présenter les services offerts par l'APSAM dans le but d'aider les municipalités à atteindre leurs objectifs en matière de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Ordre du jour

Horaire	Description
8 h 30	Accueil des participants
8 h 35 (10 minutes)	Présentation des objectifs, du déroulement de la journée et du nouveau conseiller régional de l'APSAM pour l'Estrie; M. Gilles Boivin Présenté par Mme Élane Guénette, conseillère à l'APSAM.
8 h 45 (15 minutes)	Programme d'intervention sur les risques biologiques du réseau de la Santé et des Services Sociaux Présenté par un intervenant du réseau de la santé
9 h 00 (5 minutes)	Période de questions
9 h 05 (30 minutes)	Bilan de la situation et actions de la CSST à venir sur les espaces clos et le cadennassage Présenté par M. Gilles Daigle, inspecteur à la CSST. Note : Le représentant de la CSST nous quitte après la pause.
9 h 35 (10 minutes)	Période de questions
9 h 45	Collation offerte par l'APSAM, durant la pause de 15 minutes.
10 h 00 (5 minutes)	Présentation de l'APSAM et des services qu'elle offre en rapport avec les espaces clos Intégration de la SST dans la conception des ouvrages municipaux, assistance téléphonique et sur le terrain, aide à l'adaptation des procédures, formations et compagnonnage en milieu de travail (coaching). Présenté par Mme Élane Guénette, conseillère à l'APSAM.
10 h 05 (5 minutes)	Période de questions
10 h 10 (60 minutes)	Conditions gagnantes pour l'implantation d'un programme de prévention spécifique aux espaces clos Présenté par Mme Élane Guénette, conseillère à l'APSAM. Documents remis sur place par l'APSAM <ul style="list-style-type: none"> • Liste des espaces clos types dans le secteur municipal; • Plan d'action pour les espaces clos; • Procédure d'entrée en espace clos type adaptée aux petites municipalités, incluant la fiche de contrôle (permis d'entrée); • Exemple d'une entente inter municipale pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures municipales comportant des espaces clos; • Bulletin de l'APSAM : Articles sur le sauvetage en espace clos.

L'APSAM est heureuse d'annoncer l'arrivée d'un conseiller aguerri en la personne de Gilles Boivin.

Gilles a une formation universitaire en Santé/ Sécurité du travail et en Ergonomie. Il a acquis 24 années d'expérience comme conseiller en prévention chez Préventex, l'association sectorielle du Textile. En tant que généraliste il assurera le service d'aide en gestion de la prévention aux municipalités des régions de la rive-sud de Montréal, de l'Estrie et de l'Abitibi. Comme il a de plus développé des expertises pertinentes au secteur des affaires municipales, ses principaux dossiers sont :

- Les chariots élévateurs
- La sécurité des machines
- Le cadennassage



Horaire	Description
11 h 10 (10 minutes)	Période de questions
11 h 20 (30 minutes)	Expériences et expertises d'une municipalité de la MRC ayant passé au travers de la démarche Présenté par un représentant de la ville.
11 h 50 (10 minutes)	Période de questions
12 h 00 à 13 h 30	Dîner causerie
13 h 30 (20 minutes)	Sauvetage en espace clos Présenté par Mme Élane Guénette, conseillère à l'APSAM.
13 h 50 (10 minutes)	Période de questions Formulaire d'évaluation sur les besoins futurs
14 h 00 à 16 h 00	Échanges libres avec les représentants de l'APSAM et les fournisseurs d'équipements de sécurité à leur table respective.

Votre participation est essentielle à la réussite d'une telle rencontre ainsi qu'au développement d'une culture régionale dynamique en matière de santé et de sécurité au travail. Pour vous inscrire, prière de nous retourner le formulaire que vous avez reçu par courriel dûment complété.

N'hésitez pas à communiquer avec nous : **Élane Guénette**, conseillère technique • **Gilles Boivin**, conseiller régional

ATTENTION Centre d'urgence 9-1-1, l'APSAM peut vous aider

Si vous avez des projets de construction, de réaménagement ou de réorganisation de votre centre d'urgence 9-1-1, contactez l'APSAM dès le début de votre projet. En collaboration avec l'IRSST, nous pouvons vous aider à faire des choix qui contribueront à faciliter le travail et à prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité des préposés aux télécommunications.

Quelques nouvelles sur la recherche en cours...

Vous vous souvenez certainement qu'à la demande de l'APSAM, une équipe de chercheurs a mené une enquête dans cinq centres d'urgence 9-1-1¹. Le but de cette étude était de documenter le travail et de mesurer les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et de troubles de santé psychologique (TSPsy) chez les préposés aux télécommunications. Les résultats avaient permis de dévoiler l'importance des symptômes de TMS et de TSPsy présents chez ces travailleurs et travailleuses.

Devant ces résultats, il est alors apparu nécessaire d'approfondir les connaissances sur la manière dont ces risques se concrétisent au niveau de l'activité de travail et sur les moyens pour les réduire. Cela a conduit au développement d'un projet de recherche de l'IRSST visant l'élaboration de plans d'action pour réduire les risques de TMS et de santé psychologique.

Cette étude présentement en cours est multidisciplinaire. Elle inclut la collecte de données de différentes natures : physiologie, observation, communication, verbalisation, vécu subjectif. Les résultats vont servir de base à l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'action pour améliorer le travail et la SST des préposés au service de communication d'urgence 9-1-1. Ces plans d'action comprennent deux volets. Le premier volet porte sur l'aménagement des postes, tandis que le second concerne les éléments de formation et d'organisation du service d'urgence.

Pour mener à bien un tel projet, la mobilisation de plusieurs intervenants est nécessaire. Différents responsables et acteurs de la municipalité ainsi que les chercheurs et le conseiller de l'APSAM, doivent collaborer au sein d'un comité de projet. Au niveau municipal, cette démarche implique à la fois le service de sécurité publique, le service de SST et les autres services concernés par les situations d'urgence tels que la voirie ou par le soutien technique (ex. : informatique, équipements).

L'expérience et les recherches dans le domaine ont montré que l'engagement de l'ensemble des responsables et des acteurs constitue un élément essentiel à la réussite d'une telle démarche. Dans cette perspective, l'APSAM compte utiliser tous les moyens nécessaires pour aider à organiser et à soutenir le travail des comités de projets. Bien qu'ils n'aient pas encore terminé la cueillette de données sur le terrain, n'oubliez pas que les chercheurs détiennent suffisamment d'informations pour vous aider et peuvent le faire dès à présent.

¹ (Rapport-IRSST no R-472, Revue de l'APSAM V15 no 1, 2006)

Pour toute question ou demande d'assistance concernant les centres d'urgence 9-1-1, n'hésitez pas à contacter Charles Plante, conseiller responsable de ce dossier à l'APSAM, au 1 800 465-1754 ou 514 849-8373 ou par courriel à cplante@apsam.com.



Qu'en est-il de la réglementation sur le port de la veste de sécurité?

Le port de la veste de sécurité à haute visibilité est réglementé de façon précise pour les situations suivantes :

Conformément au *Code de sécurité pour les travaux de construction* :

- Le signaleur sur les chantiers routiers est tenu de porter une veste de couleur **jaune-vert fluorescent** confectionnée avec un tissu opaque et munie de bandes grises réfléchissantes à l'avant, à l'arrière et sur les côtés conformément à la norme CAN/CSA-Z96-02 et tel que décrit dans le *Tome V* du MTQ – *Signalisation routière Travaux* - au chapitre 4 article 4.34.1 (réf. : article 10.3.1. du CSTC).
- Pour les travaux de nuit sur ces mêmes chantiers, l'employeur est tenu de s'assurer que les travailleurs portent la veste ou gilet orange avec bandes réfléchissantes (réf. : article 10.4.1. du CSTC).

Rappel : Sur les chantiers routiers, la veste de sécurité de couleur **jaune-vert fluorescent** est réservée exclusivement au signaleur. Les autres travailleurs porteront la veste de sécurité de couleur orange.



Pour les autres situations où le travailleur mobile est exposé aux risques de la circulation routière, ce qui comprend bien entendu les déplacements dans les lieux autres que les voies publiques où les travailleurs côtoient des véhicules en mouvement (ex. : cours du garage municipal), l'employeur a en tout temps l'obligation d'assurer la sécurité du travailleur (article 51 de la LSST). Augmenter la visibilité du travailleur est, entre autres, un moyen d'assurer sa sécurité. Dans ces situations, le port de la veste de sécurité à haute visibilité de classes 2 ou 3 conforme à la norme *Vêtement de sécurité à haute visibilité* CAN/CSA-Z96-02 est fortement recommandé.

N'hésitez pas à inclure cette règle de sécurité à votre programme de prévention et surtout, n'oubliez pas de mettre en place des moyens permettant de s'assurer de son application.



La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur « affaires municipales »

715, Square Victoria, bureau 710, Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : 514 849-8373 • Sans frais : 1 800 465-1754
Télécopieur : 514 849-8873 • Sans frais : 1 800 465-6578

www.apsam.com

Directeur général et éditeur : Alain Langlois

Coprésidente patronale : Aline Laliberté, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec (UMQ)

Coprésident syndical : René Fréchette, coordonnateur - secteur municipal du SCFP (FTQ)

Coordonnateur de la revue : Marc Drouin

Rédaction : APSAM, Pierre Bouchard, INDICO communication

Réalisation graphique : Prétex communications

Distribution : DISTRIBUTION DIRECTE

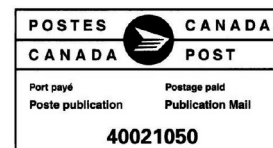
Impression : Au Point - Reprotech

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel, ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 10 700 exemplaires



Port de retour garanti
APSAM
715, Square Victoria
Bureau 710
Montréal, Québec
H2Y 2H7